



Version du 12 mars 2024 11:18

Les mises à jour se trouvent sur le site de la Faculté :

<https://theocatho.unistra.fr>



INSTITUT DE DROIT CANONIQUE

GUIDE PÉDAGOGIQUE

2023-2024

Ce guide a pour vocation de présenter les différentes formations et diplômes de droit canonique que propose la Faculté.

Vous y trouverez des informations sur vos démarches, les modalités d'examens, les coordonnées des enseignants, etc.

Les informations de ce guide sont communiquées sous réserve de modifications susceptibles d'intervenir tout au long de l'année universitaire.

ÉDITION 2023

Imprimerie DALI / UNISTRA

Sommaire

SOMMAIRE	2
PRESENTATION	4
DIPLOMES NATIONAUX	4
DIPLOMES CANONIQUES	5
DIPLOME D'UNIVERSITE (DU).....	5
INFORMATIONS PRATIQUES	6
PERSONNELS DE LA FACULTE	6
SITES INTERNET	8
CALENDRIER 2023-2024	9
BIBLIOTHEQUES ET DOCUMENTATION	10
RESEAU ALUMNI	14
SE LOGER A STRASBOURG.....	14
CONDITIONS D'ACCES ET INSCRIPTION.....	17
CONDITIONS D'ACCES.....	17
INSCRIPTIONS.....	18
ACCES AUX COURS	19
ÉLÉMENTS OPTIONNELS*	19
ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024.....	19
ORGANISATION DES ETUDES	20
LES STAGES	20
CAPACITE DE DROIT CANONIQUE	22
PROGRAMME	22
MODALITES D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MECC)	24
LICENCE DE DROIT CANONIQUE	25
LES COURS DE LICENCE L-S5	25
LES COURS DE LICENCE L-S6	27
COURS PAR SEMESTRE	31
MODALITES D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES.....	33
MASTER DE DROIT CANONIQUE	36
CALENDRIER DES SESSIONS	36
LES COURS DE MASTER DE DROIT CANONIQUE M-S1	37
LES COURS DE MASTER DE DROIT CANONIQUE M-S2	39
LES COURS DE MASTER DE DROIT CANONIQUE M-S3	41
LES COURS DE MASTER DE DROIT CANONIQUE M-S4	43
MODALITES D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES.....	44

Présentation

La Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg propose, par l'intermédiaire de l'Institut de droit canonique (IDC), une formation complète en droit canonique, sanctionnée par des diplômes de l'État français pouvant être reconnus, sous conditions, par l'Église en vertu d'accords internationaux liant l'État français au Saint-Siège.

L'Institut de droit canonique a été créé par arrêté rectoral le 13 décembre 1920, à l'initiative de Mgr Victor Martin, et approuvé par le Commissaire Général de la République le 14 février 1921. Après être devenu Institut d'université par décret ministériel du 30 novembre 1956, il a été réintégré à la Faculté de théologie catholique en 1970.

En raison des spécificités qui caractérisent l'Institut de droit canonique de Strasbourg, le cursus d'études répond aussi bien aux exigences scientifiques de l'Université française qu'à celles exprimées dans les textes canoniques en vigueur.

Diplômes nationaux

Licence en droit canonique

La Licence en droit canonique se prépare par un système combiné de sessions sur place et d'enseignement à distance (EAD). La formation spécialisée en droit canonique se fait au cours des deux derniers semestres de la Licence (L-S5 et L-S6). Elle introduit à l'histoire des sources du droit canonique et vise une connaissance générale du droit canonique en vigueur dont on acquiert les méthodologies spécifiques. Sont en particulier commentés de manière suivie les deux Codes de droit canonique, latin de 1983 et oriental de 1990.

Master en droit canonique

Le Master en droit canonique offre une formation scientifique approfondie en droit canonique. La formation est organisée par sessions sur place et par enseignement à distance (EAD) pour les deux premiers semestres du Master (M-S1 et M-S2), et sous forme de sessions mensuelles bloquées sur place pour les 3^e et 4^e semestres (M-S3 et M-S4). Cette formation par et à la recherche s'appuie sur un *Axe de recherche en droit canonique*, intégré à l'équipe « *Droits et religions* » de l'UMR 7354 DRES (CNRS/Université de Strasbourg). Elle s'adresse aux personnes souhaitant acquérir une formation poussée dans le domaine de la science canonique. Les débouchés professionnels sont notamment la recherche et l'enseignement, les institutions religieuses, les associations, les professions juridiques, les institutions internationales, les organisations non gouvernementales (ONG)...

Doctorat en droit canonique

Le Doctorat en droit canonique se prépare dans le cadre de l'École Doctorale de Théologie et Sciences Religieuses (ED270) de l'Université de Strasbourg. Il permet d'accéder au corps des maîtres de conférences et peut conduire à l'Habilitation à diriger des recherches (HDR), qui sanctionne la reconnaissance du haut niveau scientifique d'un candidat et de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs, permettant ainsi d'être candidat à l'accès au corps des professeurs des universités.

Diplômes canoniques

L'Institut de droit canonique, inséré dans la Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg, offre une formation complète en droit canonique, sanctionnée par des diplômes de l'État français (système LMD). Certains de ces diplômes peuvent être reconnus, sous conditions, par l'Église catholique, permettant l'obtention des grades canoniques correspondants :

- Le Master en droit canonique (5 ans ou 10 semestres) peut être reconnu comme **Licence canonique en droit canonique**, à condition d'avoir le prérequis théologique et philosophique de 2 ans ou 4 semestres.
- Le Doctorat, spécialité « droit canonique », peut être reconnu comme **Doctorat canonique en droit canonique**, à condition d'avoir obtenu la Licence canonique en droit canonique et validé une année d'habilitation à préparer une thèse de doctorat canonique en droit canonique.

Diplôme d'université (DU)

Capacité en droit canonique

La Capacité en droit canonique, diplôme de l'Université de Strasbourg (DU), atteste une connaissance très générale du droit canonique et offre une introduction aux disciplines dont l'étude approfondie exige une formation supérieure. La préparation à la Capacité en droit canonique est assurée par enseignement à distance (EAD). La durée de la préparation est d'une année. La Capacité en droit canonique ne donne pas accès de droit à la Licence de droit canonique.



Informations pratiques

Faculté de théologie catholique

Institut de droit canonique

Palais universitaire

Service administratif

Bureau 43 (Rez-de-chaussée, 1^{er} couloir à droite)

9 place de l'Université - BP 90020

67084 STRASBOURG CEDEX

<http://theocatho.unistra.fr>

Ouvert au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Personnels de la Faculté

L'équipe pédagogique

Marc Aoun , PR Droit canonique, Directeur de l'IDC 9 place de l'Université – 67084 Strasbourg	03 68 85 68 31 aounm@unistra.fr
Thibault Joubert , MCF Droit canonique 9 place de l'Université – 67084 Strasbourg	03 68 85 64 15 tjoubert@unistra.fr
Alphonse Ky-Zerbo , MCF Droit canonique 9 place de l'Université – 67084 Strasbourg	03 68 85 64 25 kyzerbo@unistra.fr
Françoise Curtit , UMR 7453 DRES	03 68 85 61 10 fcurtit@unistra.fr
Ataa Denkha , Officialité de Strasbourg 16 rue Brûlée – 67081 Strasbourg	03 88 21 24 57 a.denkha@unistra.fr
Melina Douchy-Oudot	melina.douchy-oudot@univ-tln.fr
Raphaël Eckert , PR Histoire du droit 1 place d'Athènes – 67045 Strasbourg Cedex	raphael.eckert@unistra.fr
Frédéric Libaud , Vice-official, Officialité de Strasbourg 16 rue Brûlée – 67081 Strasbourg	f.libaud@unistra.fr
Sébastien Lutz , Agrégé de lettres classiques 1 Pl. du Château - 67061 Strasbourg	sebastien.lutz@espe.unistra.fr
Francis Messner , Pr conventionné unistra MISHA – 5 allée du général Rouvillois – 67000 Strasbourg	03 68 85 62 77 fmessner@unistra.fr
Cécile Pauthier , PR Histoire du droit 1 place d'Athènes – 67045 Strasbourg Cedex	03 68 85 82 42 celine.pauthier@unistra.fr
Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu , PR Histoire du droit 1 place d'Athènes – 67045 Strasbourg Cedex	j.tufferyandrieu@unistra.fr

Permanence des enseignants

Marc Aoun	sur rendez-vous (bureau 30)
Thibault Joubert	sur rendez-vous (bureau 30)
Alphonse Ky-Zerbo	sur rendez-vous (bureau 30)
Ataa Denkha	sur rendez-vous
Raphaël Eckert	sur rendez-vous
Frédéric Libaud	sur rendez-vous
Sébastien Lutz	sur rendez-vous
Francis Messner	sur rendez-vous (MISHA, bureau 271)
Cécile Pauthier	sur rendez-vous
Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu	sur rendez-vous

L'équipe administrative

Scolarité

Droit canonique Capacité, Licence et Master	Hélène Venchiarutti http://assistance-etudiant.unistra.fr 03 68 85 69 23
Doctorat en droit canonique	Michèle Hassani mhassani@unistra.fr 03 68 85 68 41



Calendrier 2023-2024

2023

Lundi 02 octobre 2023 : 9h-12h examens oraux de Master 1^{re} année M-S2 (2^e session du 2^e semestre), 2^e session du M-S4 et 2^e session de Capacité en droit canonique - Palais Universitaire.

Lundi 2 au vendredi 6 octobre 2023

Sessions de Licence (L-S5) et de Master 1 (M-S1)

Mercredi 27 au vendredi 29 septembre 2023

Sessions de Master 2 (M-S3)

Mardi 24 au vendredi 27 octobre 2023

Mardi 21 au vendredi 24 novembre 2023

Mercredi 13 au vendredi 15 décembre 2023

2024

Lundi 8 janvier 2024

(9h-12h et 14h-17h)

Palais Universitaire

Épreuves terminales de **Licence** L-S5 et épreuves orales de Master 1^{re} année M-S1 (1^{re} session du 1^{er} semestre).

Lundi 8 au vendredi 12 janvier 2024

Sessions de Licence (L-S6) et de Master 1 (M-S2)

Lundi 22 au vendredi 26 janvier 2024

Sessions de Master 2 (M-S4)

Mardi 27 au jeudi 29 février 2024

Mercredi 20 au vendredi 22 mars 2024

Jeudi 23 mai 2024 (8h-12h)

Épreuve écrite de **Capacité** (1^{re} session) et **Épreuve écrite** de Licence L-S6 - Palais Universitaire.

Jeudi 23 au vendredi 24 mai 2024

(9h-12h et 14h-17h)

Palais Universitaire

Épreuves orales de **Capacité** (1^{re} session), **Épreuves terminales** de **Licence** L-S6, **Examens oraux** de **Master** 1^{re} année M-S2 (1^{re} session du 2^e semestre), **Examens oraux** de **Master** 1^{re} année M-S1 (2^e session du 1^{er} semestre) et 2^e session du 1^{er} semestre de **Master** 2^e année M-S3

Mercredi 25 au vendredi 27 septembre 2024

Session de rentrée de **Master 2** (M-S3)

Lundi 30 septembre 2024

(8h-12h)

Palais Universitaire

Épreuve écrite et **épreuves orales** de **Capacité** (2^e session), **Examens oraux** de **Master** 1^{re} année M-S2 (2^e session du 2^e semestre) et 2^e session du 2^e semestre du **Master** 2^e année M-S4 -

Lundi 30 septembre au vendredi 4 octobre 2024

Sessions de Licence (L-S5) et de **Master 1** (M-S1)

Manifestations scientifiques

Annonces à venir

Bibliothèques et documentation

Deux bibliothèques spécialisées sont mises à la disposition des étudiants en droit canonique :

- Bibliothèque de l'Institut de droit canonique
- Bibliothèque des Facultés de théologie

Bibliothèque de l'Institut de droit canonique

Suite à la création de l'Institut de droit canonique s'est peu à peu constituée une bibliothèque spécialisée qui compte aujourd'hui près de 25 000 volumes.

La bibliothèque est accessible en priorité aux étudiants régulièrement inscrits à l'Université de Strasbourg. Un public plus large peut cependant y être accueilli sur présentation d'une attestation délivrée par le directeur de recherches ou par l'institution de rattachement.

La bibliothèque de droit canonique comprend deux salles de travail, pouvant accueillir une trentaine de lecteurs, et offre un cadre idéal pour approfondir des questions de cours ou effectuer des recherches plus poussées. Un ordinateur relié à Internet est mis à la disposition des lecteurs. Des abonnements à des publications électroniques, telle que la Documentation catholique, peuvent y être consultées.

Outre un fonds ancien, la bibliothèque renferme un grand nombre d'usuels, d'ouvrages canoniques, théologiques et historiques, de collections de sources et d'outils de travail fondamentaux, classés par grands thèmes. La bibliothèque met également à la disposition des lecteurs une centaine de périodiques, dans diverses langues, dont plusieurs dizaines sont en cours d'abonnement. Le lecteur a aussi la possibilité de consulter les mémoires de Master et les thèses de Doctorat soutenus à l'Institut de droit canonique. L'intégralité du fonds de la bibliothèque est en libre accès.

Tous les étudiants sont autorisés à emprunter des livres, selon les modalités prévues dans le règlement intérieur de la bibliothèque (disponible sur place), qui limite leur nombre à dix exemplaires par étudiant pour une durée ne pouvant excéder un mois, renouvelable éventuellement une fois. Les recherches bibliographiques peuvent s'effectuer sur place, grâce au fichier manuel répertorié par noms d'auteurs et à distance via Internet (www.sudoc.abes.fr). La bibliothèque de l'Institut de droit canonique fait partie du réseau de prêt entre bibliothèques (PEB). Aucun document n'est cependant envoyé directement par voie postale sur demande personnelle ou institutionnelle. Pour faire une demande de PEB, il convient de s'adresser à la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNUS). Sont toutefois exclus de toute forme de prêt les usuels (cote U), les ouvrages antérieurs à 1920, ainsi que certains périodiques. À noter que la reproduction par photographie numérique sans flash est autorisée.

11 | Informations pratiques

Horaires d'ouverture Accès réservé aux enseignants-chercheurs, chercheurs, étudiants, ainsi que toute personne munie d'une autorisation.	La bibliothèque est ouverte 13h par semaine, durant toute l'année universitaire (voir affichage des horaires sur place et sur le site de la Faculté de théologie catholique, rubrique « Bibliothèques »).
Localisation	Palais Universitaire, rez-de-chaussée, aile droite, salles 31 et 32
Contact	Tél : 03 68 85 68 32 Courriel : theo-idc-bib@unistra.fr
Collections	25 000 documents en libre accès 142 titres de périodiques
Fonds spécialisé pour l'étude et l'enseignement du droit canonique	Fonds spécialisé pour les études et la recherche dans le domaine du droit canonique, de la théologie, de l'histoire, histoire des sources mais aussi histoire des institutions, gouvernement de l'Église, du droit et des institutions civiles et ecclésiastiques, organisation et droit canonique actuel, jurisprudence canonique, droit canonique oriental, etc.
Modalités de prêt	10 documents pour une durée d'un mois.
Services	30 places assises 1 poste de consultation du catalogue et des ressources en ligne Accès WIFI

Bibliothèque des Facultés de théologie

La bibliothèque des Facultés de théologie est reconnue bibliothèque de référence au niveau national dans le domaine des sciences religieuses. Elle propose à ses lecteurs les collections mutualisées des Facultés de théologie catholique et protestante. Vous y trouverez :

- Une salle de lecture sur deux niveaux
- Une salle d'accueil présentant les derniers numéros des revues
- Deux salles contenant les collections en accès libre
- Galeries avec sources chrétiennes, corpus des principaux philosophes et théologiens
- Une salle pour les revues en accès libre

Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi, de 9h à 19h. Horaires réduits pendant les congés universitaires.
Localisation	Palais Universitaire, rez-de-chaussée, aile gauche, salle 1.
Contact	03 68 85 68 25 theo-bib@unistra.fr
Collections	20 000 livres en libre accès ; 75 000 livres en magasin ; 230 abonnements de revues en cours ; 4 500 travaux universitaires ; 200 CD de musique sacrée
Fonds spécialisé pour l'étude et l'enseignement de la théologie	Dogmatique ; éthique ; études bibliques ; exégèse biblique ; histoire de l'art religieux ; histoire du christianisme ; langues anciennes ; musique sacrée ; patristique ; philosophie ; droit canonique ; sociologie des religions

Modalités de prêt

(renouvellement possible une fois)

Niveau Licence : 8 documents pour une durée de 3 semaines.

Niveau Master : 10 documents pour une durée de 3 semaines.

Niveau Doctorat : 15 documents pour une durée d'un mois.

Services

60 places assises.

Accès WIFI via l'ENT.

3 postes de consultation du catalogue et des ressources en ligne avec possibilité d'impression ; présentation, sur demande, du catalogue de la bibliothèque et des ressources électroniques.

Renseignements documentaires, formations, visites sur demande.

Autres bibliothèques

La Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNUS, fonds GIS COLLEX-Persée) ainsi que les autres bibliothèques spécialisées de l'Université de Strasbourg (bibliothèques d'histoire, du Portique, U2-U3, de la Misha, ...) sont également accessibles aux étudiants en droit canonique.

Accès aux ressources documentaires en ligne

Accès au catalogue des bibliothèques

Site internet des bibliothèques de l'Université de Strasbourg : <https://bu.unistra.fr>.

Site internet du SCD : <http://scd.unistra.fr/>, rubrique « Portail documentaire de l'Université de Strasbourg ».

Accès aux ressources électroniques

Le Portail documentaire de l'Université de Strasbourg permet d'interroger et de consulter en ligne de nombreuses bases de données (références bibliographiques et textes intégraux), des encyclopédies, des livres électroniques, des périodiques électroniques et la presse. L'accès à distance à ces ressources nécessite une authentification avec les identifiants et mot de passe du compte ENT.

- Adresse directe : <https://bu.unistra.fr/opac/.do>.
- Depuis ERNEST. : <https://ernest.unistra.fr/>, rubrique « Ressources » puis « Documentation & pédagogie ».
- Depuis le site internet de l'université : www.unistra.fr, rubrique « Vie des campus » puis « Bibliothèques ».

Prêt entre bibliothèques (PEB)

Qu'est-ce que le PEB (prêt entre bibliothèques) ?

Le prêt entre bibliothèques permet d'emprunter des ouvrages ou de se procurer des photocopies d'articles de revues qui ne sont pas disponibles dans les bibliothèques situées à proximité de votre domicile. Vous avez ainsi la possibilité d'utiliser ce service pour emprunter des livres localisés à la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNU), à la bibliothèque de l'Institut de droit canonique de Strasbourg ou encore dans d'autres bibliothèques universitaires françaises ou étrangères. Il suffit d'en faire la demande auprès de votre bibliothèque universitaire de proximité, ou même de certaines bibliothèques municipales s'il n'y a pas de bibliothèque universitaire près de chez vous (attention il faudra nécessairement vous inscrire dans la bibliothèque auprès de laquelle vous ferez vos demandes de PEB). Celle-ci prendra contact avec la bibliothèque qui possède l'ouvrage demandé.

13 | Informations pratiques

Le prêt ne se pratique que de bibliothèque à bibliothèque : aucun livre ne sera directement envoyé chez vous. Sauf indication contraire, vous devrez rendre l'ouvrage à la bibliothèque dans laquelle vous avez fait votre demande de PEB. Cette bibliothèque se chargera de le renvoyer à la bibliothèque qui l'a fourni. Il s'agit d'un service payant (frais d'acheminement et de traitement).

Comment procéder pour faire venir un livre qui se trouve ailleurs qu'à Strasbourg à la Bibliothèque des Facultés de Théologie via le PEB ?

Il faut tout d'abord localiser le document. La recherche dans le SUDOC reste le meilleur moyen de trouver un ouvrage. En cliquant sur la rubrique « Où trouver ce document » située juste au-dessus de la notice de l'ouvrage qui vous intéresse, vous verrez apparaître la liste des bibliothèques possédant ce livre. Cliquez sur le nom de la bibliothèque pour obtenir la cote et les conditions de prêt entre bibliothèques de cet ouvrage et cliquez encore une fois sur le nom de la bibliothèque pour obtenir davantage de renseignements sur cette dernière.

Il est nécessaire de bien relever les références du document (titre, auteur éditeur, si possible ISBN) et de les transmettre au personnel de votre bibliothèque qui fera suivre votre demande.

La Bibliothèque de l'Institut de droit canonique ne gère pas directement les demandes de PEB et les envois de documents : il convient de s'adresser au service de PEB de la BNU. Il suffit de remplir le formulaire disponible sur cette page : <http://www.bnu.fr/services/prent-entre-bibliotheques>

Revue de droit canonique

La Revue de Droit Canonique (RDC) paraît sans interruption depuis 1951, ce qui fait d'elle la plus ancienne revue française de droit canonique en activité. La RDC publie des articles scientifiques, les actes des colloques et journées d'études organisés par l'Institut de droit canonique et par ses partenaires scientifiques, des comptes rendus d'ouvrages, etc.

Derniers numéros parus : *Mitis Iudex Dominus Iesus, Mitis et Misericors Iesus. Justice, vérité, miséricorde : la révision du procès en nullité de mariage* (67/1, 2017) ; *Reconfigurations paroissiales. Varia* (67/2, 2017) ; *Mariages mixtes, mariages interreligieux, mariages disparus. Varia* (68/1, 2018) ; *Varia* (68/2, 2018) ; *Vie consacrée, Varia* (69/1, 2019), *Varia* (69/2, 2019) ; *La tentation du cléricalisme* (70/1-2, 2020). *Diffusion des normes dans l'Église. Les législations ecclésiastiques locales (1215-1500)* (71/1, 2021), *Réformes dans l'Église – Réforme de l'Église* (71/2, 2021), *Les Dominicains, la modernité et le droit* (72, 2022).

Abonnement	38 € par an Spécial étudiant : 25 € par an - Spécial Afrique (sur demande) Prix au volume 22 €
Contact	Palais Universitaire – bureau 38 9 place de l'Université – 67084 Strasbourg Cedex Tél : 03 68 85 68 88 Courriel : rdc@unistra.fr Site internet : www.droitcanon.com
Directeur	M. Marcel Metzger
Rédacteur en chef	M. Marc Aoun

Réseau Alumni

Vous allez pouvoir rejoindre le réseau Alumni ! Qu'est-ce qu'un Alumni ? Pluriel du latin *alumnus* qui veut dire élève, alumni est le terme adopté pour désigner une communauté d'élèves. Le réseau Alumni de l'Université de Strasbourg réunit les diplômés, personnels et doctorants parmi les Facultés, écoles et instituts de l'Université. Il est ouvert aux étudiants afin de pouvoir tisser son réseau dès aujourd'hui.

Pourquoi s'inscrire au Réseau Alumni Unistra ?

Entraide

Se faire parrainer
 Contacter des experts dans tous les domaines grâce à l'annuaire en ligne
 Contacter les ambassadeurs nationaux ou internationaux

Reseautage

Développer dès maintenant son réseau professionnel
 Participer à des événements et rencontrer d'autres alumni
 S'inspirer des portraits et témoignages des anciens

Carrière

Accéder à des offres d'emploi
 Être visible des recruteurs grâce à la candidathèque
 Participer à des événements emploi (ateliers, afterworks, webinars)

Savoirs

Recevoir la newsletter trimestrielle Alum'News
 Rester en lien avec son école, Faculté ou institut et votre université grâce à des groupes en ligne
 Consulter les articles et témoignages en ligne

Pour vous inscrire, connectez-vous dès à présent sur alumni.unistra.fr avec vos identifiants ENT.

Pour plus d'information : contact@alumni.unistra.fr

Se loger à Strasbourg

Les sessions sur place se déroulent dans les locaux de l'Institut de droit canonique, **Palais Universitaire, 9 Place de l'Université, 67084 Strasbourg Cedex.**

Grand Séminaire

2, rue des Frères
 67000 Strasbourg – Tél : 03.88.36.03.28
 au chevet de la Cathédrale, demande à faire par e-mail : econome@grandseminaire.alsace

Communauté Assomptionniste

26, boulevard de l'Orangerie
 67000 Strasbourg – Tél : 03 88 61 87 02
 Frère Robert : 06 73 74 55 37, e-mail : aastbg@gmail.com

Cité Universitaire de la Robertsau

14, route de la Wantzenau
 67000 Strasbourg – Tél : 03.88.45.88.00

à proximité du Palais de l'Europe

Amitel

Foyer Mixte de Jeunes travailleurs et Etudiants
 8, rue de Soleure
 67085 Strasbourg – Tél : 03 88 36 15 28
 demande à faire par internet : www.amitel-fjt.com

Foyer des Pères Oblats

21, route de la Wantzenau
 67000 Strasbourg – Tél : 03 88 31 07 12
 à proximité du Palais de l'Europe
 contacter Frère Joseph

Foyer étudiant Jean Sturm

2 A rue Salzmann
67000 Strasbourg – Tél : 03 88 15 76 00
Internet : www.chapitre-saint-thomas.org

Foyer de l'étudiant catholique (FEC)

17 place Saint Étienne
67000 Strasbourg – Tél 03 88 35 36 20
demande à faire par internet : <https://www.fec-strasbourg.org>

Séminaire Protestant

1b, quai St Thomas
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.15.76.00
à proximité de la Petite France, 3 chambres disponibles
accès au Palais Universitaire : bus n° 10
contact : Matthieu Schmitt : 06 72 69 57 50 /
Internet : www.fondation-saint-thomas.fr

Centre Bernanos

Aumônerie Universitaire Catholique
4, rue de Palerme
67000 Strasbourg – Tél : 09.70.40.59.41 / Mobile
: 06.40.09.09.97
à proximité de l'Esplanade et du campus central
(Patio)

Pères du St Esprit – Communauté Spiritaine

8-10, avenue de la Forêt-Noire
67000 STRASBOURG – Tél : 03.88.61.36.57 / Fax :
03.88.41.19.52
Mobile : 06 28 74 32 76
e-mail Économe : schmitdtcssp@gmail.com
e-mail Supérieur : lakshi@hotmail.co.uk

Communauté Dominicaine

Centre E. Mounier
41, boulevard de la Victoire
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.21.24.12
à proximité du Palais Universitaire
e-mail : hotellerie.strasbourg@gmail.com
contact : Frère Anis

Centre communautaire La Rencontre

20 rue de la Charité
67100 Strasbourg – Tél : 03.88.44.96.63
e-mail : centre.larencontre@srdelacroix.fr

Communauté des Sœurs Servantes de l'Eucharistie

16, rue des Sœurs
67000 Strasbourg – Tél : 09.66.12.57.23 /
Mobile : 06.40.63.68.72
à proximité de la Cathédrale

Communauté Le Puits de Jacob

5, Rue Saint-Léon
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.22.11.14
foyer en dehors de Strasbourg, à Plobsheim,
avec un temps de trajet d'environ 50 minutes en
bus/tram
e-mail : contact@puitsdejacob.com

Le Foyer « Saint Bernard »

4, boulevard Jean-Sébastien Bach
67000 Strasbourg
Pierre Eckert : 06.62.44.16.22
e-mail : foyer.saintbernard@gmail.com

Communauté des Diaconesses (Mamré)

3, rue Ste Elisabeth
67000 Strasbourg
contacts : Evelyne Peter – Tél. : 03.69.06.50.38 ;
Sœur Claudine – Tél. : 03.88.14.42.54
e-mail : mamre@diaconesses.fr

Centre Culturel St Thomas

2, rue de la Carpe Haute
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.31.19.14
à proximité du Palais de l'Europe

Couvent de Marie-Réparatrice

14, rue Ste Elisabeth
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.36.19.01
à proximité des hospices civils, chambres
disponibles ponctuellement

CIARUS

7, rue Finkmatt
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.15.27.88 / Fax :
03.88.15.27.89
Internet : www.ciarus.com

Hôtel Victoria

7, rue du Maire Kuss
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.32.13.06 / Fax :
03.88.32.69.78
à proximité de la Gare centrale
Internet : <http://hotelvictoriastrasbourg.com>

Hôtel Patricia

1A, rue du Puits
67000 Strasbourg – Tél : 03 88.32.14.60 / Fax :
03.88.32.19.08
à proximité de la place Gutenberg
Internet : <http://hotelpatricia.fr>

Hôtel Esplanade

1, boulevard Leblois
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.61.38.95 / Fax :
03.88.60.66.87
à 5 minutes du Palais Universitaire
Internet : <http://hotel.esplanade.fr>

Hôtel les 3 Roses

7, rue de Zurich
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.36.56.95 / Fax :
03.88.35.06.14
à 5 minutes du Palais Universitaire
Internet : info@hotel3roses-strasbourg.com

Résidence Louise

22, rue de Bouxwiller
67000 Strasbourg – Tél : 03.83.54.32.67
à proximité de la Gare

Hôtel Cap Europe

6, rue de Bitche
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.24.81.24
à deux arrêts de tram du Palais Universitaire
(ligne E)
e-mail : contact@cap-europe-hotel.com

Internet : www.cap-europe-hotel.com

Hôtel de l'ill

8, rue des Bateliers
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.36.20.01 / Fax :
03.88.35.30.03
à 5 minutes du Palais Universitaire
Internet : www.hotel-ill.com



Conditions d'accès et inscription

Conditions d'accès

Capacité en droit canonique

La préparation de la Capacité en droit canonique est ouverte à tous les étudiants titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou possédant un niveau de formation équivalent. L'inscription est subordonnée à l'accord du directeur de l'Institut de droit canonique, après avis favorable motivé donné par le responsable du diplôme de Capacité.

Licence de droit canonique

Sont admis de plein droit en 3^e année de Licence de droit canonique les étudiants ayant déjà capitalisé les crédits européens correspondant à quatre semestres de théologie catholique (120 ECTS). Les étudiants ayant capitalisé le même nombre de crédits dans d'autres disciplines universitaires (juridiques, littéraires, historiques...) ou pouvant se prévaloir d'un niveau équivalent peuvent être admis à s'inscrire en Licence de droit canonique après examen de leur dossier par la Commission pédagogique.

La Commission pédagogique peut admettre sur qualification professionnelle les étudiants qui se présentent avec succès aux épreuves de l'*examen d'accès direct* à la Licence en droit canonique.

Une mise à niveau en théologie est obligatoire pour les étudiants qui n'ont pas une formation suffisante dans cette discipline. Le contenu et les modalités d'évaluation sont fixés par l'enseignant responsable de la mise à niveau, après entretien personnalisé avec le candidat concerné.

Master de droit canonique

Les étudiants titulaires d'une Licence en droit canonique (180 ECTS) s'inscrivent de plein droit en 1^{re} année de Master de droit canonique (inscription aux 60 premiers ECTS). Pour les étudiants titulaires d'une Licence dans une autre discipline (180 ECTS), l'admission se fera sur examen du dossier par la Commission pédagogique.

Les étudiants titulaires de la 1^{re} année de Master de droit canonique (240 ECTS) s'inscrivent de plein droit en 2^e année de Master de droit canonique. Les étudiants titulaires de la 1^{re} année de Master dans une autre discipline (240 ECTS) peuvent solliciter leur inscription en 2^e année de Master de droit canonique. L'admission se fera sur examen du dossier par la Commission pédagogique.

Doctorat de droit canonique

Les candidats au Doctorat de droit canonique, titulaires du Master en droit canonique ou d'un diplôme jugé équivalent, peuvent s'inscrire à ce diplôme sous réserve de l'accord des instances compétentes (Directeur de thèse, Équipe d'accueil, École doctorale...).

Auditeur libre

L'inscription comme auditeur libre est possible à la Faculté de théologie catholique, sous format papier, au tarif de 80 €.

Le statut d'auditeur libre **n'est pas un statut étudiant**. L'inscription à l'Université vous permet de suivre les cours qui vous intéressent en présentiel comme en EAD. Vous pouvez également activer votre compte ERNEST (Environnement Numérique et Social de Travail) qui vous donne accès à la plate forme de cours de cours en ligne : Moodle. Si vous suivez un cours via Moodle, vous n'êtes pas tenu de participer aux examens ni de rendre les travaux maison.

Il est possible d'obtenir un pass campus « invité » en vous rendant directement en ligne : <https://www.passcampus.fr/invite/>

Inscriptions

Inscription administrative

Les inscriptions administratives pour l'année universitaire 2023-2024 s'effectuent, sauf cas particuliers, exclusivement en ligne, via le site de l'Université :

- **du 27 juin au 17 septembre 2023 (Licence 3^e année)**
- **du 27 juin au 20 juillet 2023** pour les candidats Mon Master (MM) ayant accepté définitivement une **proposition d'admission au plus tard le 17 juillet (Master 1^{ère} année)**
- **du 27 juin au 24 août 2023** pour les candidats Mon Master (MM) ayant accepté définitivement une **proposition d'admission entre le 18 juillet et le 22 août 2023 inclus (Master 1^{ère} année)**
- **du 27 juin au 24 août 2023** pour les candidats Etudes en France ayant accepté définitivement une **proposition d'admission avant le 31 mai 2023 (Master 1^{ère} année)**
- **du 27 juin au 8 septembre 2023** pour les candidats Mon Master (MM) ayant accepté définitivement une **proposition d'admission après le 23 août 2023 (Master 1^{ère} année)**
- **du 27 juin au 1^{er} octobre 2023 (Master 2^e année)**

Le candidat consultera le site internet de la Faculté : www.theocatho.unistra.fr, rubrique « Admission – Inscription ».

Doctorat

Les documents sont disponibles en vue d'une 1^{ère} inscription ou d'une réinscription au secrétariat de l'École Doctorale de Théologie et de Sciences Religieuses (ED270), Palais Universitaire, bureau 108 (1^{er} étage).

Contact : edtheol@unistra.fr

Site internet : <http://ed.theologie.unistra.fr/>

Frais d'inscription

Inscription en Capacité

Inscription au diplôme : 170€

19 | Conditions d'accès et inscription

Droits spécifiques : 100€ (à partir du 28 août 2023, il est possible de régler les droits spécifiques directement en ligne via le lien suivant : [droits spécifiques 2023/24](#))

Contribution Vie Etudiante et de Campus (à régler au CROUS) : 100€

Inscription en Licence

Inscription au diplôme : 170€

Contribution Vie Etudiante et de Campus (à régler au CROUS) : 100€

Inscription en Master

Inscription au diplôme : 243€

Contribution Vie Etudiante et de Campus (à régler au CROUS) : 100€

Inscription pédagogique

L'étudiant est invité, à l'occasion de la session de rentrée, à remplir une fiche d'organisation des études pour l'année universitaire **2023-2024**. Ce formulaire dûment rempli tient lieu d'inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est obligatoire et vaut inscription aux examens pour les deux semestres de l'année concernée.

Accès aux cours

Suite à l'inscription administrative, l'accès aux cours se fait via la plateforme *Moodle* (<https://moodle.unistra.fr>), dans l'espace ERNEST (<https://ernest.unistra.fr/>).

Pour un premier accès, suivre la procédure de première connexion, puis se reconnecter à l'ERNEST, aller dans l'onglet « pédagogie », puis « Plateforme Moodle », puis « s'inscrire à un cours ».

Éléments optionnels*

Année universitaire 2023-2024

Les éléments optionnels ci-dessous sont proposés par l'Institut de droit canonique au titre de l'année universitaire 2022-2023. Chaque élément optionnel validé de Licence ou de Master permet de capitaliser 3 ECTS.

Pour les semestres impairs

Droit local des cultes en Alsace-Moselle (L-S5, UE7) – 3 ECTS

Théologie du droit canonique (M-S1, UE2) – 3 ECTS

Les institutions européennes et les Églises (M-S1, UE5) – 3 ECTS

Histoire des sources du droit canonique oriental (M-S3, UE1) – 3 ECTS

Épistémologie du droit canonique (M-S3, UE2) – 3 ECTS

Droits des Églises et communautés ecclésiales non catholiques (M-S3, UE3) – 3 ECTS

Pour les semestres pairs

Le mariage (L-S6, UE5) – 3 ECTS

Biens et finances de l'Église (M-S2, UE1) – 3 ECTS

Fonction d'enseignement de l'Église (M-S2, UE3) – 3 ECTS

Droit missionnaire (M-S2, UE3) – 3 ECTS

* Contact : M. Ky-Zerbo pour les UE de Licence et M. Aoun pour les UE de Master (coordonnées à la page 6 du présent guide).

Organisation des études

Selon l'arrêté du 30 juillet 2018 article 8, relatif au diplôme national de Licence, un cours de 24 heures suppose un travail personnel supplémentaire de 48 heures. Ou pour un cours de 12 heures, un travail personnel supplémentaire de 24 heures.

Les stages

Présentation générale

1) Une **UE stage de 3 ECTS** demande une présence effective et active sur le lieu de stage de 35 heures AU MOINS, auxquelles s'ajoutent :

- les heures de suivi par le tuteur et l'enseignant responsable ;
- le temps de travail personnel accordé à la rédaction du rapport de stage ;
- l'entretien final avec l'enseignant responsable à partir du rapport de stage.

2) Pour les **stages à 1 ECTS** (IDC) cette norme peut être réduite.

L'université est dotée d'une application pour la création et la gestion des stages : PStage (via l'ERNEST.). Tout stage obligatoire doit faire l'objet d'une convention de stage (saisie par l'étudiant via son ERNEST).

Une convention de stage pour quoi faire ?

La convention de stage définit les conditions du stage et, pour l'essentiel, les garanties dont bénéficie l'étudiant. Elle couvre l'étudiant en cas d'accident et permet de demander une attestation de stage à l'organisme d'accueil.

Délais à respecter

La demande de convention de stage en ligne doit être faite au minimum :

- 1 mois avant le début du stage pour un stage en France
- 2 mois avant le début du stage pour un stage à l'étranger

Attention : Si vous avez déjà commencé le stage, la convention de stage ne pourra pas en tenir compte. La convention de stage ne sera datée qu'à partir du moment où la demande de convention de stage aura été faite via l'ERNEST. L'Université ne délivre pas de convention de stage lorsque le stage est terminé. Le stage

doit être terminé au plus tard le **30 septembre 2024**. Pour les stages en juillet – août – septembre 2024, la demande de convention doit être déposée avant le **1er juillet 2024**.

Comment procéder ?

L'université est dotée d'une application pour la création et la gestion des stages : **PStage** (via l'ERNEST). Les étudiants doivent se connecter sur Pstage et remplir eux-mêmes la convention qui sera générée automatiquement et transmise au secrétariat. La scolarité vérifiera les données saisies puis validera votre demande de convention de stage.

La convention de stage vous sera envoyée à votre adresse électronique unistra, en format pdf.

Les étudiants doivent avoir choisi un lieu de stage et remplir **le numéro de SIRET ou SIREN** (le demander aux paroisses si nécessaire). La convention est transmise au secrétariat au plus tard 15 jours avant le début du stage déjà signée par le tuteur de stage, le responsable du lieu de stage et l'étudiant. Le doyen et l'enseignant référent signeront par la suite et deux exemplaires seront rendus à l'étudiant (un pour lui et un pour l'organisme de stage).

Vous trouverez plus d'informations sur le site ERNEST dans l'onglet « Mon dossier » puis « Convention et offre de stage », « Besoin d'aide ? »



Capacité de droit canonique

Responsable : M. Marc Aoun

Programme

Les cours de Capacité en droit canonique sont assurés par enseignement à distance (EAD).

Droit canonique (UE1)

Droit canonique – M. Joubert

TC201M10	UE validant l'examen écrit sur place
12h	
TD	
Ecrit terminal – 2	

Principes généraux du droit canonique (UE2)

Principes généraux du droit canonique – M. Ky-Zerbo

TC201M11	Ce cours présente les principes généraux du droit canonique comme son titre l'indique. Il ne manque pas non plus de donner des éléments de connaissance concernant les fondements, les sources et les caractéristiques
12h	
TD	
Contôle continu – 3	du droit canonique au service de l'interprétation duquel les principes généraux du droit canonique sont. Par ailleurs, il fait découvrir le droit canonique à travers les codes et le lien étroit qui existe entre le code de droit canonique de 1983, le code des canons des Eglises orientales de 1990 et le Concile Vatican II.
Oral terminal – 1	

Le peuple de Dieu et les sacrements (UE3)

Le peuple de Dieu et les sacrements – M. Joubert

TC201M12	À la jointure entre droit et pastorale, la pratique sacramentelle, et par conséquent le droit des sacrements, est un des lieux où se fonde le droit de l'Église. Dans ce cours nous étudierons le lien entre la législation actuelle de 1983 et l'œuvre du Concile Vatican II concernant le Peuple de Dieu et le droit des sacrements.
12h	
TD	
Contôle continu – 3	
Oral terminal – 1	

L'évolution du mariage et de la famille dans les sociétés contemporaines et dans le droit de l'Église (UE4)

L'évolution du mariage et de la famille dans les sociétés contemporaines et dans le droit de l'Église –

M. Ky-Zerbo

TC201M13	Outre l'approche historique et sociologique, le cours invite à l'étude de canons sur le mariage et la famille et permet l'acquisition de méthodes de travail, notamment autour de l'évolution du texte d'un canon fondamental.
12h	
TD	
Contrôle continu – 3	
Oral terminal – 1	

Les grandes étapes de l'histoire du droit canonique (UE5)

Les grandes étapes de l'histoire du droit canonique – M. Aoun

TC201M14	Ce cours d'introduction à l'histoire du droit canonique entend définir la nature et le rôle du droit dans l'Église, et présenter succinctement son évolution depuis les origines jusqu'au codes de droit canonique actuellement en vigueur au sein de l'Église latine et des Églises orientales catholiques.
12h	
TD	
Contrôle continu – 3	
Oral terminal – 1	

Les procès en nullité de mariage (UE6)

Les procès en nullité de mariage – Mme Denkha

TC201M6A	Ce cours constitue un pendant utile au cours sur le mariage et la famille. Il permet d'acquérir des compétences précises sur la reconnaissance de nullité d'un mariage et la réforme des procédures par le pape François.
12h	
TD	
Contrôle continu – 3	
Oral terminal – 1	

Stage obligatoire dans un tribunal d'Église – Mme Denkha

TC201M6A	Découverte d'une officialité et introduction à la pratique judiciaire.
24h	
TD	
Rapport de stage – 2	

Matières optionnelles (UE7) – 1 cours à choisir sur les 3

Le droit des laïcs dans l'Église – M. Joubert

TC201M71	L'objectif de cet enseignement est un premier contact avec la manière dont le droit encadre les devoirs et les droits des fidèles laïcs dans l'Église.
12h	
TD	
Oral terminal – 4	

Le droit de la vie consacrée – Mme Denkha

TC201M72	Ce cours permet d'acquérir une connaissance générale du droit canonique concernant les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique. Il porte essentiellement sur les obligations et droits des personnes
12h	
TD	

Oral terminal – 4 | consacrées. Par ailleurs, il introduit à des instruments de travail spécifiques à la discipline.

Stage dans une administration d'Église – M. Ky-Zerbo

TC201M73	D'une durée de 24 heures, ce stage présente aux étudiants les règles d'une immersion dans un milieu de vie ecclésiale. Il a pour but de fournir les instruments pour recueillir les informations sur l'organisation et le fonctionnement des communautés ecclésiales qu'elles soient hiérarchiques ou associatives.
24h	
TD	
Oral terminal – 4	

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC)

Épreuve écrite et épreuves orales

Épreuve écrite (coef.2) :

L'étudiant traite un des cinq sujets au choix portant sur l'ensemble des matières obligatoires (UE2 à UE6) : durée de l'épreuve 4 heures.



Épreuves orales (coef.1) :

Interrogation orale dans chacune des matières obligatoires et dans la matière à option.

Contrôle continu (coef.3) :

Les contrôles continus se composent de cinq travaux écrits, à rédiger au cours de l'année, portant sur les cinq matières obligatoires.

Obtention de la Capacité en droit canonique

Pour être titulaire de la Capacité en droit canonique, l'étudiant doit avoir obtenu pour l'épreuve écrite, les épreuves orales, les contrôles continus et le rapport de stage, affectés de leurs coefficients respectifs, une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Licence de droit canonique

Responsable : M. Alphonse Ky-Zerbo

Les cours de Licence en droit canonique combinent l'enseignement à distance (EAD) à des sessions sur place, en particulier deux sessions d'enseignement du :

- **Lundi 2 au vendredi 6 octobre 2023 pour la session du 1^{er} semestre.**
- **Lundi 8 au vendredi 12 janvier 2024 pour la session du 2^e semestre.**

NB : Les étudiants en Licence de droit canonique prendront part aux différentes manifestations scientifiques (colloques, journées d'études, conférences...) organisées ou co-organisées par l'Institut de droit canonique et ses partenaires au cours de l'année universitaire 2022-2023.

Les cours de Licence L-S5

Langues vivantes étrangères (UE1) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

LVE (au choix), latin obligatoire – M. Lutz

TC23EM11	L'objectif de cet enseignement est un premier contact avec le latin en vue
24h	d'une meilleure intelligence du droit canonique. Sur la base de votre travail
TD	personnel, il vise à accompagner la familiarisation avec la structure de la
	grammaire latine (déclinaisons, conjugaisons, syntaxe) et à permettre
	d'aborder sans crainte des phrases simples en latin avec l'aide des outils
	fondamentaux : grammaires, dictionnaires et outils numériques.

Méthodologie de recherche universitaire (UE2) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

Méthodologie de recherche universitaire – M. Ky-Zerbo

TC23EM21	Ce cours initie à la méthodologie du travail universitaire : comment établir
12h	une problématique et un plan et comment rédiger de façon scientifique un
TD	travail universitaire.

Histoire des sources du droit canonique (UE3) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

Histoire des sources du droit canonique occidental – Mme Tuffery-Andrieu

TC23EM31	L'enseignement vise principalement la période du <i>Ius Novissimum</i> . Il
12h CM	conduira, sur fond d'évolution théologique profonde, à traiter, depuis le
6h TD	Concile de Trente jusqu'au Code de 1917, du droit universel et du droit
	particulier, de l'articulation de ceux-ci mais également de leur élaboration

ainsi que de leur réception par les monarchies européennes.

Histoire des sources du droit canonique oriental – M. Aoun

TC23EM32	Après une présentation générale de la genèse et de l'évolution historique des
12h CM	Eglises orientales aussi bien unies à Rome que séparées du Siège romain, le
6h TD	cours propose un panorama des sources du droit canonique de ces Eglises. Il envisage les grandes œuvres ainsi que les grands auteurs qui ont contribué au développement des corpus canoniques des diverses communautés religieuses, depuis l'Antiquité et jusqu'à nos jours, en passant par le Moyen Age qui a vu éclore l'essentiel de la littérature canonique en Orient.

Normes générales (UE4) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Normes générales (1) – M. Ky-Zerbo

TC23EM41	Les normes générales constituent le premier livre du Code de droit canonique.
12h CM	Elles donnent différentes définitions et indications qui permettent de lire et de comprendre les autres dispositions législatives du Code de droit canonique
6h TD	ainsi que de les interpréter et de les appliquer. En cela, le livre des normes générales ouvre à tous les autres livres du Code.

Normes générales (2) – M. Ky-Zerbo

TC23EM42	Les normes générales constituent le premier livre du Code de droit canonique.
12h CM	Elles donnent différentes définitions et indications qui permettent de lire et de comprendre les autres dispositions législatives du Code de droit canonique
6h TD	ainsi que de les interpréter et de les appliquer. En cela, le livre des normes générales ouvre à tous les autres livres du Code.

Droit sacramentaire (UE 5) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Les sacrements de l'initiation – M. Joubert

TC23EM51	À la jointure entre droit et pastorale, la pratique sacramentelle, et par conséquent le droit des sacrements, est un des lieux où se fonde le droit de l'Église. Dans le Code de droit canonique de 1983, le droit des sacrements de l'initiation est principalement traité au livre IV. Ce livre témoigne de la volonté du législateur d'envisager le baptême, la confirmation et l'eucharistie dans un processus dynamique d'interdépendance qui constitue l'identité juridique du fidèle du Christ. Nous envisagerons ces sacrements selon leur ordonnancement canonique en nous montrant attentifs à leurs enjeux théologiques et historiques.
12h CM	
6h TD	

La pénitence et l'onction des malades – M. Joubert

TC23EM52	Depuis les premiers siècles de l'Église, la présence miséricordieuse de Dieu aux situations de faiblesse de l'âme et du corps a trouvé une signification particulière dans la pénitence et l'onction des malades, l'un et l'autre entendus comme rénovation du baptême. En tant que sacrements, ils sont des lieux instituant de la grâce divine, c'est-à-dire que dans leur administration et leur encadrement canonique l'Église se reconnaît en tant que signe du Royaume.
12h CM	Ce cours traitera de la structure théologico-canonique de ces deux sacrements
6h TD	en portant une attention particulière au lien entre leur élaboration historique et

leur encadrement juridique actuel.

Procédures et sanctions (UE6) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Procédures – M. Libaud

TC23EM61	Après une entrée dans le champ complexe des procédures en droit canonique,
12h CM	le cours portera plus particulièrement sur les jugements en général et sur le
6h TD	procès contentieux. Il constitue le point de départ de l'étude ultérieure de
	quelques procès spéciaux que sont les procès matrimoniaux et le procès pénal.

Sanctions – M. Libaud

TC23EM62	A travers l'acquisition de méthodes de travail propres au canoniste, ce cours
12h CM	approfondit la nouvelle rédaction du Livre VI du Code de droit canonique. Il
6h TD	permet d'acquérir des compétences de bases et d'analyser divers types de
	documents : sentences, décrets, interprétation de textes législatifs.

UE d'ouverture (UE 7) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

Droit local des cultes en Alsace-Moselle – M. Aoun

TC23EM71	Le cours propose une présentation accessible du droit local des cultes en Alsace-
24h	Moselle selon quatre axes principaux : l'organisation des cultes reconnus, les
CM	associations de droit local à but cultuel, l'enseignement religieux dans les
	établissements publics et le droit local des congrégations religieuses.

Les cours de Licence L-S6

Langues vivantes étrangères (UE1) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

LVE (au choix), latin obligatoire – M. Lutz

TC23FM11	À la fin de ce semestre d'approfondissement, l'étudiant aura acquis des
24h	automatismes dans l'analyse des phrases latines et sera capable d'aborder un
TD	canon en latin et un texte simple avec l'aide des outils fondamentaux :
	grammaires, dictionnaires et outils numériques. Il sera en mesure d'appliquer
	ses acquis à la compréhension du droit canon dans son texte original.

Méthodologie de recherche universitaire (UE2) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

Méthodologie de recherche universitaire – M. Ky-Zerbo

TC23FM21	Ce cours introduit à la méthodologie de la recherche universitaire : comment
12h	organiser son travail de recherche, où et comment trouver les ressources
TD	documentaires et bibliographiques notamment spécifiques au droit canonique.

Communautés ecclésiales (UE3) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

L'autorité suprême – M. Joubert

TC23FM31	Le Pontife romain et le collège des évêques forment l'autorité suprême dans l'Église catholique dans une unité « inadéquatement distinguée ». Ce cours étudiera les enjeux canoniques de cette affirmation ecclésiologique. Il sera l'occasion de mettre en perspective le droit positif avec les débats du Concile Vatican II sur la constitution hiérarchique de l'Église et l'épiscopat. Il permettra d'acquérir une connaissance générale de l'organisation de la Curie romaine et de mener une réflexion approfondie sur le Pontife romain, le Collège des évêques, la vacance du Siège apostolique, la Curie romaine, le Synode des évêques...
8h CM	
4h TD	

Les Églises particulières – M. Aoun

TC23FM32	Le cours envisage l'étude de la deuxième partie du Livre II du Code de droit canonique de 1983, consacrée à « la constitution hiérarchique de l'Église », et plus particulièrement sa section II 1, qui concerne « les Églises particulières et leurs regroupements ». Sont ainsi étudiés systématiquement les canons consacrés, d'une part aux diocèses et aux figures qui lui sont équivalents, à l'exercice de la charge pastorale en leur sein et à leur regroupement, et d'autre part aux paroisses et à leur fonctionnement, à l'exercice de la charge paroissiale et à la place des laïcs dans ce cadre.
8h CM	
4h TD	

Les associations dans l'Église – M. Ky-Zerbo

TC23FM33	Ce cours présente le fondement et la nature des associations dans l'Église ainsi que leur typologie dont la principale les distingue en associations publiques et associations privées de fidèles. Les associations poursuivent des finalités dont leur organisation et leur fonctionnement sont au service.
8h CM	
4h TD	

Statut des personnes dans l'Église (UE4) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Les ministres sacrés – M. Ky-Zerbo

TC23FM41	Les ministres sacrés ou clercs font partie du peuple de Dieu et sont fidèles du Christ tout comme les laïcs. Ils suivent une formation appropriée. Ils ont des obligations et des droits. Enfin, ils peuvent perdre leur état clérical et être relevés des obligations cléricales à la suite de procédures bien définies par le droit.
8h CM	
4h TD	

La vie consacrée – Mme Denkha

TC23FM42	Il s'agit d'acquérir des compétences de base concernant l'organisation complexe de la vie consacrée ainsi que des méthodes de travail permettant d'aborder systématiquement des questions problématiques.
8h CM	
4h TD	

Les fidèles laïcs – M. Joubert

TC23FM43	Bien que concernant la grande majorité des baptisés, le droit des « laïcs fidèles du Christ » (<i>Christifideles laici</i>), ne fait l'objet d'une attention canonique particulière que depuis une période très récente. Cette prise de conscience est le fruit du renouveau ecclésiologique du concile Vatican II qui mit l'accent sur l'organicité de l'Église comme mystère dans sa participation à l'économie du salut. Le droit des laïcs suppose une articulation avec plusieurs autres champs du droit canonique allant du droit des sacrements au droit des associations et nécessitera de situer ce droit spécifique au sein du droit des fidèles du Christ en général.
8h CM	
4h TD	

Droit sacramentaire (UE5) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

L'ordre – M. Ky-Zerbo

TC23FM51	Le sacrement de l'ordre est constitué de l'épiscopat, du presbytérat et du diaconat.
12h CM	Si l'évêque et le prêtre, revêtus du caractère sacerdotal, reçoivent la mission et la
6h TD	faculté d'agir en la personne de Christ Chef, les diacres, en revanche, sont habilités à servir le Peuple de Dieu dans la diaconie de la liturgie, de la Parole et de la charité. Sont également présentées dans ce cours les dispositions du Code sur le ministre et la célébration du sacrement de l'ordre ainsi que sur les ordinands.

Le mariage – M. Ky-Zerbo

TC23FM52	De la formation à la rupture du lien matrimonial, comment l'Eglise catholique organise-t-elle le droit du mariage ? Le cours développe l'ensemble des normes
12h CM	actuelles prévues par le Code de Droit canonique de 1983, en ce qui concerne la
6h TD	préparation au mariage, les empêchements, le consentement et la forme de la célébration du mariage. La rupture du lien matrimonial est régie par des procédures concernant la séparation des époux, la déclaration d'invalidité du mariage et la dissolution du lien dans certains cas particuliers (privilège paulin et privilège pétrinien). Fondé sur des sources complexes, le droit matrimonial repose sur une conception tant théologique que canonique du mariage, comme alliance, contrat, sacrement, communauté de vie et institution.

Préparation aux professions canoniques (UE6) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Procédures matrimoniales – Mme Denkha

TC23FM61	Le but de ce cours est de situer correctement les diverses procédures
8h CM	matrimoniales en droit canonique et surtout de bien connaître le déroulement
4h TD	selon le droit afin d'être apte à un examen critique de la praxis.

Jurisprudence canonique matrimoniale – Mme Denkha

TC23FM62	Axé sur la praxis, ce cours porte sur la connaissance d'instruments de travail du
8h CM	juge ecclésiastique et de motifs de nullité du mariage en droit canonique. Sans
4h TD	oublier les sentences régionales, il introduit à la lecture et à l'étude approfondie de sentences du tribunal pontifical de la Rote romaine.

Stage dans une administration d'Église – M. Ky-Zerbo

TC23FM63	Ce cours présente aux étudiants les règles d'une immersion dans un milieu de
8h CM	vie ecclésiale. Il a pour but de fournir les instruments pour recueillir les
4h TD	informations sur l'organisation et le fonctionnement des communautés ecclésiales qu'elles soient hiérarchiques ou associatives.

UE d'ouverture (UE 7) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

A choisir au sein de l'offre de formation de la Faculté de théologie catholique

Mise à niveau théologique : M. Joubert, responsable (tutorat)

Les étudiants en Licence de droit canonique qui n'ont pas la formation théologique requise sont tenus de prendre contact avec le responsable de la mise à niveau théologique qui déterminera avec eux les modalités de cette mise à niveau et de son suivi.



Cours par semestre

Semestre 5

UE1 Langues vivantes étrangères

TC23EM11 LVE (au choix), latin obligatoire – M. Lutz (voir p. 25)

UE2 Méthodologie de recherche universitaire

TC23EM21 Méthodologie de recherche universitaire – M. Ky-Zerbo (voir p. 25)

UE3 Histoire des sources du droit canonique

TC23EM31 Histoire des sources du droit canonique occidental – Mme Tuffery-Andrieu (voir p. 25)

TC23EM32 Histoire des sources du droit canonique oriental – M. Aoun (voir p. 25)

UE4 Normes générales

TC23EM41 Normes générales (1) – M. Ky-Zerbo (voir p. 26)

TC23EM42 Normes générales (2) – M. Ky-Zerbo (voir p. 26)

UE5 Droit sacramentaire

TC23EM51 Les sacrements de l'initiation – M. Joubert (voir p. 26)

TC23EM52 La pénitence et l'onction des malades – M. Joubert (voir p. 26)

UE6 Procédures et sanctions

TC23EM61 Procédures – M. Libaud (voir p. 27)

TC23EM62 Sanctions – M. Libaud (voir p. 27)

UE7 UE d'ouverture

TC23EM71 Droit local des cultes en Alsace-Moselle – M. Aoun (voir p. 27)

Semestre 6

UE1 Langues vivantes étrangères

TC23FM11 LVE (au choix), latin obligatoire – M. Lutz (voir p. 27)

UE2 Méthodologie de recherche universitaire

TC23FM21 Méthodologie de recherche universitaire – M. Ky-Zerbo (voir p. 27)

UE3 Communautés ecclésiales

TC23FM31 L'autorité suprême – M. Joubert (voir p. 27)

TC23FM32 Les Églises particulières – M. Aoun (voir p. 27)

TC23FM33 Les associations dans l'Église – M. Ky-Zerbo (voir p. 27)

UE4 Statut des personnes dans l'Église

TC23FM41 Les ministères sacrés – M. Ky-Zerbo (voir p. 28)

TC23FM42 La vie consacrée – Mme Denkha (voir p. 28)

TC23FM43 Les fidèles laïcs – M. Joubert (voir p. 28)

UE5 Droit sacramentaire

TC23FM51 L'ordre – M. Ky-Zerbo (voir p. 29)

TC23FM52 Le mariage – M. Ky-Zerbo (voir p. 29)

UE6 Préparation aux professions canoniques

TC23FM61 Procédures matrimoniales – Mme Denkha (voir p. 29)

TC23FM62 Jurisprudence canonique matrimoniale – Mme Denkha (voir p. 29)

TC23FM63 Stage dans une administration d'Église – M. Ky-Zerbo (voir p. 29)

UE7 UE d'ouverture

A choisir au sein de l'offre de formation de la Faculté de théologie catholique

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences

Semestre L-S5

Durant le semestre L-S5, l'évaluation continue intégrale (ECI) s'effectue pour les **unités d'enseignement (UE) 3, 4, 5 et 6** par :

- Un **TM1** : il consiste en un texte présentant une idée force d'une thématique proposée par un enseignant intervenant dans le cadre de l'UE concernée, dans la limite de 3 000 caractères. Le TM1 est adressé à l'enseignant au plus tard à la fin du mois d'octobre ; il fait l'objet d'un premier commentaire de la part de celui-ci et d'une note N1 (représentant 10 % de la note globale de l'UE) pour chacune des UE, à savoir les UE 3 (M. Aoun), 4 (M. Ky-Zerbo), 5 (M. Joubert) et 6 (M. Libaud).
- Un **TM2** : il consiste en un dossier de 6 pages maximum (l'équivalent de 12 000 caractères hors bibliographie) sur un sujet arrêté avec un enseignant de l'UE ; il est envoyé directement à celui-ci avant la mi-décembre et fait l'objet d'une correction par l'enseignant concerné et d'une note N2 (représentant 40 % de la note globale de l'UE).
- Un **contrôle oral (ORA)** : il porte sur l'ensemble des cours de l'UE ; il consiste en un entretien d'une durée maximale de 30 minutes avec un enseignant de l'UE au mois de janvier et fait l'objet d'une note N3 (représentant 50 % de la note globale de l'UE).

Pour la rédaction des travaux à la maison (TM), les étudiants sont priés de respecter rigoureusement les règles de présentation suivantes :

- Indiquer en tête de chaque TM le numéro précis de l'UE, le cours et le sujet choisis, le prénom et le nom (*NB* : pour les femmes mariées, indiquer en premier le nom de jeune fille, en second le nom d'épouse), ainsi que le nom du correcteur ;
- Numéroté les pages ;
- **Envoyer les travaux par courrier électronique en format Word (.docx) en prenant soin de bien renseigner l'objet du message, notamment le type de travail (TM1 ou TM2), le semestre et l'UE concernés.**

L'**UE 1** est validée par un TM et par un oral terminal.

Pour l'**UE 2**, l'application de la MTU aux TM1 et TM2 donnera lieu à l'attribution de deux notes sur 20.

L'**UE 7** (choix libre) est validée suivant les modalités fixées par la composante dans laquelle ce choix est effectué. Si l'étudiant choisit le module proposé, celui-ci est validé de manière progressive, d'abord à travers la formulation de la problématique et l'élaboration du plan de travail convenu avec l'enseignant, envoyé au plus tard à la fin du mois d'octobre (N1, représentant 10 % de la note globale de l'UE), ensuite grâce à l'évaluation d'un TM portant sur un sujet arrêté avec l'enseignant en charge de l'UE, adressé à ce dernier avant la mi-décembre (N2, représentant 40 % de la note globale de l'UE), et enfin suite à un entretien oral (ORA) d'une durée maximale de 30 minutes au mois de janvier (N3, représentant 50 % de la note globale de l'UE).

Une UE est validée par le jury si l'étudiant a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10/20. La compensation entre les notes d'une UE, affectées de leur coefficient, s'opère à l'intérieur de l'UE sans note éliminatoire. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

Semestre L-S6

Durant le semestre L-S6, l'évaluation continue intégrale (ECI) s'effectue pour les **unités d'enseignement (UE) 3, 4 et 5** par :

- Un **TM1** : il consiste en un texte présentant une idée force d'une thématique proposée par un enseignant intervenant dans le cadre de l'UE concernée, dans la limite de 3 000 caractères. Le TM1 est adressé à l'enseignant au plus tard à la mi-février ; il fait l'objet d'un premier commentaire de la part de celui-ci et d'une note N1 (représentant 10 % de la note globale de l'UE) pour chacune des UE, à savoir les UE 3 (M. Aoun), 4 (M. Joubert) et 5 (M. Ky-Zerbo).
- Un **TM2** : il consiste en un dossier de 6 pages maximum (l'équivalent de 12 000 caractères hors bibliographie) sur un sujet arrêté avec un enseignant de l'UE ; il est envoyé directement à celui-ci avant la fin du mois de mars et fait l'objet d'une correction par l'enseignant concerné et d'une note N2 (représentant 40 % de la note globale de l'UE).
- Un **contrôle oral** (ORA) pour l'UE3 et, pour les UE 4 et 5, un oral ou un écrit (ORA/ECR) : le contrôle oral porte sur l'ensemble des cours de l'UE ; il consiste en un entretien au mois de mai d'une durée maximale de 30 minutes avec un enseignant de l'UE ; le contrôle écrit consiste en un examen écrit anonyme d'une durée de 4h au mois de mai, portant alternativement sur l'ensemble des cours de l'UE 4 ou de l'UE 5. Ce contrôle, oral ou écrit, fait l'objet d'une note N3 (représentant 50 % de la note globale de l'UE).

Pour la rédaction des travaux à la maison (TM), les étudiants sont priés de respecter rigoureusement les règles de présentation suivantes :

- Indiquer en tête de chaque TM le numéro précis de l'UE, le cours et le sujet choisis, le prénom et le nom (*NB* : pour les femmes mariées, indiquer en premier le nom de jeune fille, en second le nom d'épouse), ainsi que le nom du correcteur ;
- Numéroter les pages ;
- **Envoyer les travaux par courrier électronique en format Word (.docx) en prenant soin de bien renseigner l'objet du message, notamment le type de travail (TM1 ou TM2), le semestre et l'UE concernés.**

L'**UE 1** est validée par un TM et par un oral terminal.

Pour l'**UE 2**, l'application de la MTU aux TM1 et TM2 donnera lieu à l'attribution de deux notes sur 20.

L'**UE 6** est évaluée par :

- Un rapport de stage en communauté (STAC) (N1, représentant 50% de la note globale de l'UE). Pour ce stage d'au moins 24h, on tiendra compte des nécessités inhérentes aux lieux de stage. Les étudiants se mettront en rapport avec l'enseignant concerné qui donnera ou non son accord aux propositions qui lui seront faites.
- Deux contrôles oraux (ORA) portant sur les procédures matrimoniales (N2, représentant 25% de la note globale de l'UE) et sur la jurisprudence canonique matrimoniale (N3, représentant 25% de la note globale de l'UE) au mois de mai d'une durée maximale de 30 minutes chacun.

L'**UE 7** (choix libre) est validée suivant les modalités fixées par la composante dans laquelle ce choix est effectué.

Une UE est validée par le jury si l'étudiant a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10/20. La compensation entre les notes d'une UE, affectées de leur coefficient, s'opère à l'intérieur de l'UE sans note éliminatoire. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

35 | Licence de droit canonique

La compensation s'applique entre les UE d'un même semestre. Le semestre est validé si la moyenne des UE, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20.

Il y a compensation entre les semestres L-S5 et L-S6.

Un dispositif « seconde chance » est prévu. Il permettra à l'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne à l'une des épreuves d'en bénéficier afin d'améliorer sa note. L'étudiant prendra l'initiative de contacter l'enseignant concerné afin d'envisager avec lui un entretien personnalisé au cours duquel lui seront exposées les difficultés et détaillées les lacunes constatées. L'épreuve de « seconde chance » relève du même type de contrôle que celui de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation (TM1 et TM2), l'étudiant doit présenter un justificatif au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. La note est alors neutralisée par le président de jury. En revanche, en cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation (contrôles écrits et oraux), l'étudiant doit présenter un justificatif au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Une épreuve de remplacement est alors organisée. Le calendrier et les modalités en sont fixés à l'avance. Le type d'épreuve de remplacement peut être différent de celui de l'épreuve initiale. En revanche, en cas d'absence injustifiée, l'étudiant est déclaré défaillant.

NB : La présence aux sessions d'enseignement sur place est obligatoire.

Obtention de la Licence en droit canonique

La Licence en droit canonique est obtenue si la moyenne des semestres L-S5 et L-S6 est au moins égale à 10/20.



Master de droit canonique

Responsable : M. Marc Aoun

Les cours de la **1^{re} année de Master de droit canonique (M-S1 et M-S2)** combinent l'enseignement à distance (EAD) et des sessions sur place, en particulier deux sessions d'enseignement du :

- **Lundi 2 au vendredi 6 octobre 2023 pour la session du 1^{er} semestre.**
- **Lundi 8 au vendredi 12 janvier 2024 pour la session du 2^e semestre.**

La formation au niveau de la 2^e année de Master de droit canonique (M-S3 et M-S4) est organisée sous forme de sessions mensuelles bloquées, auxquelles s'ajoute la participation à un projet de recherche en M-S4.

NB : Les étudiants en Master de droit canonique prendront part aux différentes manifestations scientifiques (colloques, journées d'études, conférences...) organisées ou co-organisées par l'Institut de droit canonique et ses partenaires au cours de l'année universitaire 2023-2024.

Calendrier des sessions

Pour les M-S3 (1^{er} semestre de l'année 2023-2024)

Mercredi 27 au vendredi 29 septembre 2023
Mardi 24 au vendredi 27 octobre 2023
Mardi 21 au vendredi 24 novembre 2023
Mercredi 13 au vendredi 15 décembre 2023

Pour les M-S4 (2^e semestre de l'année 2023-2024)

Lundi 22 au vendredi 26 janvier 2024
Mardi 27 au jeudi 29 février 2024
Mercredi 20 au vendredi 22 mars 2024

La rédaction et la soutenance d'un mémoire de fin de cycle conditionnent l'obtention du Master de droit canonique (soutenance avant la mi-mai pour la 1^{re} session et avant la mi-septembre pour la 2^e session).

Les cours de master de droit canonique M-S1

Langues vivantes étrangères (UE 1) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

LVE, latin canonique obligatoire – M. Joubert

TC23GM11	En articulation avec l'enseignement de licence, l'étudiant poursuivra l'apprentissage des bases de la langue latine appliquée au droit canonique. Il développera sa capacité à aborder un texte simple en latin et à utiliser son analyse latine pour votre compréhension du droit canonique. Il se familiarisera avec les outils d'étude des sources du droit canonique.
24h TD	

Théologie et philosophie du droit (UE2) – FOND. – ECI – 9 ECTS – COEFF. 3

Théologie du droit canonique – M. Joubert

TC23GM21	Science proprement juridique, le droit canonique se développe dès l'origine de l'Église de manière concomitante avec la transmission du kérygme. Ce cours présentera les différentes approches contemporaines du lien entre droit et théologie tout en se montrant attentif aux conditions actuelles de son renouvellement.
12h	
CM	

Philosophie du droit – M. Aoun

TC23GM22	Le cours permet de s'interroger sur ce qu'est la philosophie du droit comme discipline, son utilité et son apport à la pensée juridique et canonique à travers trois grands noms qui l'ont façonnée, d'abord dans l'Antiquité, puis au Moyen Age : Platon, Aristote et Saint Thomas d'Aquin. La philosophie du droit ne saurait en effet être appréhendée en dehors de son «histoire», qui constitue de fait un prélude obligatoire à toute réflexion actuelle sur le droit.
12h	
CM	

Histoire des institutions canoniques (UE3) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Histoire des institutions canoniques en Occident – M. Eckert

TC23GM31	Le cours s'intéresse au gouvernement de l'Église latine du XIe siècle à la fin du Moyen Âge. Il analyse, en particulier, les structures politiques et administratives de l'Église, aux niveaux central et local, en trois moments : la Réforme grégorienne (XIe siècle), le temps de la centralisation pontificale (XIIe-XIIIe siècles), le temps des crises (XIV ^e -XV ^e siècles).
12h	
CM	

Histoire des institutions canoniques en Orient – M. Aoun

TC23GM32	Le cours s'intéresse à un certain nombre d'institutions qui ont occupé au cours de l'histoire, et qui continuent à occuper encore de nos jours, une place de choix dans la vie des Églises en Orient, telles que l'institution synodale par exemple, ou aussi l'institution patriarcale. Le synode comme institution a en effet joué un rôle capital dans l'histoire de l'Église et dans l'évolution de son organisation, de ses institutions et de son droit. Quant à
12h	
CM	

la figure juridique du patriarche, chef et père de son Eglise, elle demeure au centre de l'organisation propre à chacune des Eglises patriarcales.

Droit canonique oriental (UE4) – FOND. – ECI – 9 ECTS – COEFF. 3

La codification du droit canonique oriental – M. Aoun

TC23GM41	Le droit canonique des Eglises orientales catholiques tel qu'il est
12h	actuellement codifié dans le <i>Codex Canonum Ecclesiarum Orientalium</i>
CM	(CCEO), promulgué en 1990, avait déjà fait l'objet de démarches codificatrices depuis le début siècle dernier, qui n'avaient cependant pas abouti complètement. Le cours revient sur ces tentatives de codification, sur les discussions auxquelles elles avaient donné lieu et les difficultés qu'elles avaient suscitées, et envisage les questions qui restent discutées plusieurs années après la promulgation du Code actuellement en vigueur au sein des Eglises orientales catholiques.

Introduction au Code des canons des Eglises orientales – M. Aoun

TC23GM42	Le cours introduit à l'étude du Code des Canons des Eglises Orientales (CCEO de 1990), d'abord dans ses aspects externes (titre, langue, structure, terminologie propre...), ensuite relativement à son contenu à travers une analyse de ses dispositions les plus spécifiques, notamment au regard du Code du droit canonique latin de 1983 (organisation, vie religieuse, droit matrimonial, droit pénal...).
12h	
CM	

UE d'ouverture (UE5) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

Les institutions européennes et les Eglises – M. Aoun

TC23GM51	L'histoire politique du continent européen est inséparable de l'histoire du christianisme qui a façonné et profondément marqué la vie aux seins de ses sociétés. Les deux pouvoirs, temporels et spirituels, s'y sont trouvés liés, d'une façon ou d'une autre et pendant des siècles, tantôt dans une nécessaire collaboration, tantôt dans un inévitable affrontement. La construction européenne, entreprise aux lendemains de la deuxième Guerre Mondiale, a vu progressivement naître des institutions nouvelles agissant au niveau du continent. L'intérêt de la part des Eglises pour cette construction nouvelle et la volonté d'y prendre part, à son niveau, a suscité la création de multiples organes, surtout au niveau des évêchés mais aussi des hautes instances des Eglises issues de la Réforme, qui cherchent depuis à faire entendre leur voix sur des questions qui sont en débat au sein de l'Union Européenne : famille, éducation, liberté religieuse, migration et asile, bioéthique, climat...
24h	
CM	

Les cours de master de droit canonique M-S2

Droit canonique actuel (UE 1) – FOND. – ECI – 9 ECTS – COEFF. 3

Biens et finances de l'Église – Mme Douchy-Oudot

TC23HM11	Partant de l'étude du livre V du code de droit canonique de 1983, ce cours a
8h CM	pour premier but la compréhension correcte de ces dispositions. Il invite à
4h TD	la mise en œuvre concrète des méthodes de travail en droit canonique et ecclésiastique ainsi qu'à une réflexion et à des recherches sur les biens et finances de l'Église.

Jurisprudence canonique matrimoniale, pénale et administrative – M. Libaud

TC23HM12	Le cours met l'accent sur l'étude d'un procès spécial, à savoir le procès pénal. L'apport théorique est illustré par la jurisprudence pénale. Il permet d'acquérir une connaissance pratique à travers la lecture et l'analyse critique de décisions judiciaires et administratives des tribunaux pontificaux
8h CM	
4h TD	

Stage en officialité – M. Ky-Zerbo, Mme Denkha

TC23HM13	L'étude pratique du déroulement de procédures canoniques, en particulier de la procédure en nullité de mariage, se fera sous la responsabilité de Mmes Ataa Denkha. Examen de divers actes d'un dossier canonique. Etude de décrets et sentences locales en lien avec les dispositions de la loi et la jurisprudence rotale.
8h CM	
4h TD	

Relations de l'Église avec les sociétés civiles (UE2) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Histoire des relations Églises-États – Mme Pauthier

TC23HM21	L'enseignement aborde, de manière chronologique et dans le cadre d'une
8h CM	approche juridique, la problématique des relations entre l'Etat français et les Eglises ou religions dominantes et minoritaires présentes sur son territoire, du Moyen âge à la Période contemporaine. L'enseignement vise à décrire une dynamique dans les rapports entretenus par deux institutions rivales : l'une prétendant à l'universalité et l'autre à la souveraineté. Dans cette longue querelle, l'État est souvent parvenu à contrôler l'Église en l'absorbant, en intégrant les institutions religieuses et le personnel religieux dans ses structures administratives. A la fin du 19e siècle, les relations s'enveniment au point de provoquer une séparation. Historiquement, en France, les relations Églises-État apparaissent perpétuellement osciller entre ces alternatives contrastées. Dans une ambition comparatiste, l'enseignement permettra de mettre en perspective les options aujourd'hui retenues par les différents pays de l'Union européenne en matière de gestion du fait religieux.

Droit français et européen des religions – M. Messner

TC23HM22	Le cours vise à développer une étude comparative des régimes des cultes en France et dans les Etats membres de l'Union européenne avec une
8h CM	

insistance sur les grands principes qui les fondent: neutralité/laïcité, liberté et égalité. Les composantes de ces régimes : Enseignement religieux, financement, statut des ministres du culte, statut des institutions religieuses feront l'objet d'une présentation.

Éléments de droit civil – M. Aoun

TC23HM23	8h CM	Ce cours propose une introduction à un certain nombre d'aspects relevant du droit civil français des personnes (personnes physiques et personnes morales) et de la famille (mariage et autres formes de vie en couple, dissolution du lien matrimonial, filiation), en intégrant les dernières réformes intervenues dans ce domaine.
----------	-------	--

Enseignement et moyens de communications de l'Église (UE3) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Fonction d'enseignement de l'Église – M. Joubert

TC23HM31	12h CM	La fonction d'enseignement est la première des <i>tria munera</i> . Ce cours étudiera les enjeux canoniques de l'exercice du magistère des pasteurs, du ministère de la parole et se montrera attentif à ses déplacements contemporains.
	6h TD	

Droit missionnaire – M. Ky-Zerbo

TC23HM32	12h CM	L'Église est par nature missionnaire. Ce cours expose le contenu de l'action proprement missionnaire de l'Église et le concept spécifique de droit missionnaire dans ses caractéristiques propres. Il fait voir leur évolution dans le temps.
	6h TD	

Initiation à la recherche et établissement du projet personnel (UE4) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Initiation à la recherche – M. Aoun, M. Joubert, M. Ky-Zerbo

TC23HM41	6h CM	Il s'agit d'accompagner l'étudiant dans sa recherche et de l'initier aux techniques et aux méthodes de la recherche académique.
	6h TD	

Suivi du dossier personnel – M. Aoun, M. Joubert, M. Ky-Zerbo

TC23HM42	6h CM	Ce cours invite l'étudiant à établir un dossier qui rend compte de son travail de recherche sur un sujet qui fera l'objet de son mémoire de Master.
	6h TD	

UE d'ouverture (UE5) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

A choisir au sein de l'offre de formation de la Faculté de théologie catholique

Les cours de master de droit canonique M-S3

Histoire des sources du droit (UE1) – FOND. – ECI – 9 ECTS – COEFF. 3

Histoire des sources du droit canonique occidental – Mme Tuffery-Andrieu, M. Eckert

TC23KM11 16h CM	<p>La première partie du cours est consacrée à l'histoire des sources du droit canonique médiéval. L'évolution des sources du droit de l'Église – des collections canoniques de la fin de l'Antiquité à la législation pontificale tardo-médiévale – est présentée dans sa dimension technique mais également politique. Les sources du droit sont en effet, à compter du XI^e siècle, le reflet d'enjeux de pouvoir qui s'inscrivent dans le cadre d'un questionnement à la fois institutionnel et ecclésial.</p> <p>La deuxième partie traite de l'histoire des sources du droit canonique occidental du Concile de Trente au Code de 1917. A partir d'un certain nombre de thématiques, sont évoquées tant les sources du droit universel que celles du droit particulier. Cette mise en perspective historique engage également à promouvoir une approche comparée avec la législation civile et à envisager le <i>ius publicum ecclesiasticum</i>.</p>
--------------------	---

Histoire des sources du droit canonique oriental – M. Aoun

TC23KM12 8h CM	<p>Après un rappel général des sources du droit canonique oriental, le cours propose une analyse approfondie de l'une ou l'autre de ces sources, en mettant l'accent en particulier sur des documents issus de synodes ou de conciles réunis au sein des certaines de ces Églises, aussi bien séparées que chalcédoniennes, mais aussi de l'Église byzantine, sur une période allant de la fin de l'Antiquité tardive à l'époque moderne.</p>
-------------------	---

Histoire du droit romain – M. Aoun

TC23KM13 8h CM	<p>Le droit romain est le produit d'une pensée juridique qui a su habilement intégrer l'apport de la philosophie grecque, avant d'accueillir plus tard, à partir du IV^e siècle de notre ère, l'apport de la religion chrétienne. Il a en retour grandement participé à l'édification du droit canonique. C'est justement dans cette perspective que la connaissance du droit romain s'avère indispensable au canoniste, en ce qu'elle lui permet de mieux appréhender l'origine et l'évolution de certaines institutions qui se trouvent au cœur de la législation de l'Église.</p>
-------------------	--

Actualité du droit canonique et des institutions d'Église (UE2) – FOND. – ECI – 9 ECTS – COEFF. 3

Épistémologie du droit canonique – M. Joubert

TC23KM21 18h CM 6h TD	<p>Ce cours d'initiation à la recherche explorera la pertinence épistémologique de la notion de tradition canonique. Il sera l'occasion de croiser les approches juridiques, théologiques et historiques en posant l'hypothèse que la tradition canonique est une pleine participation à la</p>
-----------------------------	---

tradition vivante de l'Évangile et qu'à ce titre elle est constituée par un rapport intrinsèque entre fidélité et créativité.

Évolutions canoniques actuelles du droit et des institutions d'Église – M. Ky-Zerbo

TC23KM22	Dans le cours Evolutions canoniques actuelles du droit et des institutions d'Église, sont étudiés des textes législatifs de droit universel ou de droit particulier. Ainsi seront analysés quelques documents pontificaux récents tels que des motu proprio, des discours à la Rote romaine et quelques ordonnances de droit diocésain.
18h CM	
6h TD	Cet ensemble développe plusieurs recherches thématiques dans le but d'appropriation par l'étudiant. Il tend à créer l'aptitude à exposer de manière synthétique la résolution d'une problématique.

Droits comparés des religions (UE3) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Droits des Églises et communautés ecclésiales non catholiques – M. Aoun, M. Messner

TC23KM31	Le cours est consacré à l'étude des droits internes des religions chrétiennes non-catholiques (orthodoxe, protestante, anglicane).
12h	
CM	

Droits internes des autres religions – M. Aoun, Mme Atlan

TC23KM32	Le cours envisage l'étude des droits internes des religions autres que chrétiennes (judaïsme, islam) dans une approche résolument comparée.
12h	
CM	

LVE et sources d'informations (UE4) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

LVE, latin canonique obligatoire – M. Lutz

TC23KM41	Cet enseignement sera l'occasion de lire, traduire et analyser un texte latin en lien avec l'élaboration du Code de droit canonique de 1983. Il sera articulé avec le cours d'épistémologie canonique.
9h	
TD	

Sources d'information multilingues en droit canonique et en droit des religions (allemand, anglais, italien, espagnol) – Mme Curtit

TC23KM42	Présentation d'outils et de sources d'information en ligne utiles aux recherches bibliographiques et documentaires en droit canonique et en droit des religions.
9h	
TD	

Les cours de master de droit canonique M-S4

Jurisprudence canonique (UE1) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Jurisprudence canonique matrimoniale et étude de cas – Mme Denkha, M. Ky-Zerbo

TC23LM11	Prolongeant le cours de M-S2 cet ensemble développe l'approche analytique de décisions surtout judiciaires mais aussi administratives concernant surtout le mariage et a pour finalité d'améliorer l'aptitude à gérer des procédures canoniques complexes.
12h CM	
6h TD	

Jurisprudence canonique administrative et étude de cas – Mme Denkha, M. Ky-Zerbo

TC23LM12	Prolongeant le cours de M-S2, le cours développe l'approche analytique de décisions administratives, surtout hiérarchico-administratives, et permet d'acquérir des capacités en matière de résolution des conflits. Il présente la jurisprudence canonique administrative issue des organes de la Curie romaine en charge de l'interprétation de la loi et de la vigilance sur l'administration correcte de la justice dans l'Eglise.
12h CM	
6h TD	

Projet de recherche (UE2) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Participation à un projet collectif de recherche – M. Aoun, M. Joubert, M. Ky-Zerbo

TC23LM21	Il s'agit d'aider l'étudiant à faire le point sur l'avancement de sa recherche, en l'occurrence de son travail de mémoire.
12h	
TD	Il est invité à faire un exposé précis sur cette recherche en indiquant la méthode suivie, les points de difficultés, les résultats escomptés.

Mémoire (UE3) – FOND. – ECI – 18 ECTS – COEFF. 6

Initiation à la recherche et à la rédaction de mémoire – M. Aoun, M. Ky-Zerbo, M. Joubert

TC23LM31	Utilisation des outils de la recherche scientifique et des méthodes de travail universitaire.
6 h	
TD	Rédaction d'un mémoire de Master.

Mémoire – M. Aoun, M. Ky-Zerbo, M. Joubert

TC23LM32	Il s'agit pour l'enseignant de suivre la rédaction du mémoire de master par l'étudiant.
6 h	
TD	

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences

La validation est semestrielle et comprend deux sessions.

Semestre M-S1

Durant le semestre M-S1, le contrôle se fait :

- Par des contrôles continus. Ils consistent en l'élaboration de dossiers (de 6 pages maximum, ou 12000 caractères) à rendre au moins trois semaines avant la session d'examens ;
- Par des contrôles oraux. Les contrôles oraux portent toujours sur l'ensemble des cours de l'Unité d'Enseignement (UE) ;
- Les LVE sont soumises aux modalités prévues par la formation LVE (contrôles en cours de semestre et/ou contrôle terminal) ;
- Le latin canonique est validée par un TM et un oral terminal ;
- L'UE d'ouverture est validée selon les modalités fixées par la composante dans laquelle ce choix est effectué. Si l'étudiant choisit le module proposé, il est validé par un contrôle continu et un contrôle oral.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. La compensation entre les notes d'une UE, affectées de leurs coefficients, s'opère à l'intérieur d'une UE, sans note éliminatoire. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

La compensation s'applique aussi entre les UE d'un même semestre. Le semestre est validé si la moyenne des UE, affectées de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20.

Semestre M-S2

Durant le semestre M-S2, le contrôle se fait :

- Par des contrôles continus. Ils consistent en l'élaboration de dossiers (de 6 pages maximum, ou 12000 caractères) à rendre au moins trois semaines avant la session d'examens ;
- Par des contrôles oraux. Les contrôles oraux portent toujours sur l'ensemble des cours de l'Unité d'Enseignement (UE) ;
- Par l'évaluation du rapport de stage en Officialité.
- Par l'évaluation du projet de recherche réalisé sous la responsabilité d'un enseignant de l'équipe pédagogique du Master.
- L'UE d'ouverture est validée selon les modalités fixées par la composante dans laquelle ce choix est effectué.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. La compensation entre les notes d'une UE, affectées de leurs coefficients, s'opère à l'intérieur d'une UE, sans note éliminatoire. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

La compensation s'applique aussi entre les UE d'un même semestre. Le semestre est validé si la moyenne des UE, affectées de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20.

Il y a compensation entre les semestres (M-S1 et M-S2).

La 1^{ère} année de Master en droit canonique est obtenue si la moyenne des semestres M-S1 et M-S2 est au moins égale à 10/20.

NB : La présence aux sessions d'enseignement sur place est obligatoire.

Semestre M-S3

Durant le semestre M-S3, le contrôle des connaissances se fait par :

- Un contrôle continu portant au choix sur l'UE1 ou l'UE2. Il consiste en l'élaboration d'un dossier (de 6 pages maximum, ou 12000 caractères) à rendre au moins trois semaines avant la session d'examens ;
- Un examen écrit de 4 heures portant sur l'UE qui n'aura pas été choisie par l'étudiant pour la réalisation du contrôle continu ;
- Un grand oral (exposé-discussion) portant sur la totalité des enseignements du 1er semestre. Le sujet, tiré au sort, est préparé en loge pendant 2 heures. Pour cette préparation, l'étudiant ne peut éventuellement utiliser que les documents autorisés par le jury. La discussion porte ensuite sur les autres UE du semestre, en plus de celle qui a fait l'objet de l'exposé oral ;
- L'UE4 suit en matière d'évaluation des connaissances la procédure fixée par les enseignants du module.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

Il y a compensation entre l'ensemble des notes obtenues. L'étudiant valide le semestre si la moyenne générale de celles-ci, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Semestre M-S4

Durant le semestre M-S4, le contrôle des connaissances se fait par :

- Un contrôle continu (exposé oral ou travail écrit) portant sur l'UE1 ;
- La participation à un projet de recherche.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

Il y a compensation entre l'ensemble des notes obtenues. L'étudiant valide le semestre si la moyenne générale de celles-ci, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

L'étudiant rédige un mémoire sous la direction d'un enseignant. Le mémoire doit être remis à l'enseignant directeur du mémoire quinze jours avant la date de soutenance.

Il y a compensation entre les semestres M-S3 et M-S4.

La 2^e année de Master est obtenue si la moyenne des semestres M-S3 et M-S4 est au moins égale à 10/20.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation (contrôle continu), l'étudiant doit présenter un justificatif au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. La note est alors neutralisée par le président de jury. En revanche, en cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation (contrôles écrits et oraux, projet de recherche), l'étudiant doit présenter un justificatif au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. La note est alors neutralisée par le président de jury. En revanche, en cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

NB : La présence aux sessions d'enseignement mensuelles bloquées sur place est obligatoire.

Le diplôme de Master est délivré aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale des quatre semestres, sans pondération des semestres, égale ou supérieure à 10/20. L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master.

Une session de rattrapage est organisée pour chacun des quatre semestres du Master. Elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage. L'étudiant qui le souhaite peut cependant renoncer aux notes supérieures ou égales à 10/20 dans les épreuves des UE non acquises à la session principale.

Les notes des épreuves supérieures ou égales à 10/20 des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Le redoublement n'est pas de droit. Toute nouvelle inscription au diplôme est subordonnée à l'autorisation du responsable du diplôme.



Notes personnelles



A series of horizontal lines for writing notes, alternating between light blue and light pink colors. The lines are arranged in a repeating pattern of two blue lines followed by two pink lines, with a final blue line at the bottom.

